



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### aide humanitaire

Question écrite n° 66785

#### Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés rencontrées par certaine ONG exerçant des actions humanitaires à l'étranger pour l'obtention de visas pour leurs membres. Le temps imparti à l'instruction de visa court séjour par les États hors UE est échelonné sur plusieurs semaines ce qui ralentit ces associations pour aider les populations civiles face aux catastrophes en tous genres. Une action rapide et concertée des ONG est essentielle. Il souhaite donc savoir quels procédés de partenariat entreprend son ministère avec les pays en développement en vue de faciliter l'aide apportée par les ONG aux populations civiles.

#### Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, les ONG rencontrent parfois des problèmes pour obtenir des visas pour leurs personnels servant à l'étranger. La délivrance d'un visa est un acte à caractère individuel, qui relève de la seule compétence de l'État auprès duquel la demande de visa est faite. Dès lors qu'ils ont été saisis, les services du ministère des affaires étrangères et européennes interviennent pour tenter de débloquer la situation ou faire accélérer la procédure. L'intervention aboutit favorablement lorsqu'il s'agit de retards dus à des questions administratives mais est, malheureusement, parfois de peu d'effet lorsque des raisons de souveraineté sont invoquées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66785

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11854

**Réponse publiée le :** 17 août 2010, page 9013